

Conseil communal du 26.01.2026

Interpellation citoyenne : Protégeons la population de notre commune contre la pollution de l'air par le chauffage au bois

Le contexte

Le chauffage au bois a gagné en popularité ces dernières années, notamment suite à la pandémie du Covid, mais aussi à la guerre en Ukraine et de la hausse des prix du gaz et de l'électricité qui en a résulté. Cela peut se constater dans notre commune à en juger par des smogs et odeurs de plus en plus fréquents. Ces fumées ne sont pourtant pas à banaliser car elles contiennent de nombreuses particules fines et des substances nocives et cancérigènes.

En particulier, le chauffage au bois émet de grandes quantités de particules fines PM2.5. En suspension dans l'air, ces particules de moins de 2,5 micromètres de diamètre, pénètrent profondément dans les poumons et le sang, et provoquent des troubles respiratoires, cardiovasculaires et un risque accru de mortalité prématurée.

Selon Bruxelles Environnement, [Le chauffage au bois représentait 17% des émissions totales de particules fines PM2.5 en Région Bruxelloise en 2023, alors qu'il n'était utilisé, à titre de chauffage principal, que par moins d'1% des bâtiments résidentiels et tertiaires. Ce type de chauffage pollue donc de manière disproportionnée et émet presque qu'autant de particules fines, au niveau régional, que le trafic routier \(22%\)](#) [Bxl Env, 07/2025]. De plus, le chauffage au bois contribue aux pics de pollution qui sont plus fréquents et plus intenses en hiver.

[L'Agence Européenne pour l'Environnement nous rappelle pourtant qu'au moins 239 000 décès dans l'UE en 2022 étaient imputables à des niveaux de particules fines \(PM2.5\) dépassant les valeurs fixées par l'OMS en 2021](#) [EEA, 2024]. Les niveaux de pollution en Région de Bruxelles sont bien au-delà de ces valeurs.

Bruxelles Environnement souligne que les foyers ouverts, inserts et poêles à bois représentent la grande majorité des systèmes de chauffage au bois en Région Bruxelloise. Souvent utilisés comme chauffage d'appoint ou d'agrément, ces appareils figurent parmi les moins performants et les plus polluants. En raison de leurs émissions particulièrement élevées, Bruxelles Environnement a d'ailleurs recommandé à la Région Bruxelloise d'en interdire une partie [Bxl Env, 2023].

A titre d'exemple, une [vidéo de sensibilisation](#) [Milieu, 2024] produite par la Fondation Milieu Centraal aux Pays-Bas permet de souligner qu'un poêle à bois peut, en une seule heure de fonctionnement, émettre autant de particules fines qu'un véhicule diesel Euro 6 parcourant 1 000 km.

Le chauffage au bois est polluant à trois niveaux : à l'intérieur de l'habitation où il est utilisé ([augmentant, par exemple, les risques de cancer de 43%](#)) [dsawsp, 1], dans le voisinage directement exposé aux fumées et, plus généralement, au niveau de la Région Bruxelloise (mesurable par les stations de Bruxelles Environnement).

A l'occasion d'une audition au Parlement Bruxellois, qui s'est tenue le 22 octobre dernier devant la Commission Energie et Environnement, et qui faisait suite à une pétition, la majorité des partis a reconnu que la réglementation bruxelloise a largement sous-estimé cette problématique. Le chauffage au bois représente un problème de santé publique, est incompatible avec les ambitions d'amélioration des performances énergétique du bâti, et n'est pas approprié en milieu urbain. La commission a également reconnu la nécessité de renforcer la communication/sensibilisation des citoyens, au niveau régional et communal [BRUZZ, 10/2025].

Nous nous adressons donc aujourd'hui aux autorités d'Etterbeek pour sensibiliser et protéger les habitants de la commune.

Les demandes adressées au conseil communal

1. Les campagnes de mesure de la qualité de l'air, selon la note d'orientation politique 2025-2027

Conseil communal du 26.01.2026

Selon « [La note d'orientation politique 2025-2027](#) » [Ett, 2025], la commune d'Etterbeek accorde une attention particulière à la qualité de l'air respiré par les plus jeunes. Des campagnes de mesure des polluants aux abords des écoles sont menées en collaboration avec Les Chercheurs d'Air.

Quelques questions se posent :

- Les Chercheurs d'Air cesseront probablement une grande partie des campagnes menées en Région Bruxelloise à l'avenir, faute de financement. Qu'en est-il d'Etterbeek ?
- A-t-on pu mettre en évidence la part des émissions liées au chauffage au bois dans les concentrations de particules fines PM2.5 qui auraient été mesurées récemment ?
- Les rues scolaires sont une mesure proposée par « Les chercheurs d'air » pour diminuer le NO2 dans les rues adjacentes aux écoles [CdA, 2023]. Quelles mesures ont été mises en place pour réduire l'exposition des enfants aux particules fines PM2.5 ?

2. Sensibilisation des habitants de la commune

Nous demandons de mettre en œuvre des campagnes d'information et de sensibilisation, notamment :

- **Rappeler les obligations** des utilisateurs de systèmes de chauffage au bois, qui découlent de l'[arrêté du gouvernement bruxellois d'application depuis le 01/01/2025](#) [Bxl Env, 03/2025];
- **Inform**er les habitants des problèmes de santé publique que représente le chauffage au bois, aussi bien à l'intérieur de l'habitation (pollution aux PM, risque d'intoxication au CO, risques accrus de cancers et de problèmes respiratoires), que dans le voisinage direct ;
- **Sensibiliser** les habitants à l'importance de minimiser les smogs en adoptant de [bonnes pratiques](#) [Maîtrise du Feu] ;
- Joindre une **fiche explicative** de manière ciblée **aux permis d'urbanisme** sur les risques de se chauffer au bois (pollution intérieure, nécessité d'une ventilation suffisante pour les risques d'intoxication au CO, **distance à respecter avec les prises d'air**, obligation de faire installer par un professionnel, etc.). Voir à ce propos les recommandations de Bruxelles Environnement [Bxl Env, 2023].
- **Inform**er/relayer (sur be-Alert, par exemple) l'[interdiction de se chauffer au bois durant les pics de pollution](#) [Ejustice, 2018] ;

Il est important de sensibiliser les habitants avant l'arrivée de l'hiver et des pics de pollution.

3. Participation/financement de campagnes de type « science citoyenne » pour mesurer les particules fines (PM 2.5).

Différentes options sont possibles et combinables :

- Participer au réseau de mesures <https://aqicn.org/city/brussels>
- Organiser une campagne active et subsidiée par la commune de mesures volontaires, en collaboration avec CurieuzenAir, le Bral ou les Chercheurs d'Air ;

Conseil communal du 26.01.2026

- Mettre à disposition des citoyens qui le souhaitent, [un appareil de mesure de pollution](#) [Vito] intérieur et les sensibiliser ainsi, de manière volontaire, aux dangers de ce type de chauffage. [Une expérience de ce type existe à Gent](#) [Ghent, 2025]

4. Une collaboration/communication plus étroite avec les autorités régionales, Bruxelles Environnement, et les autres communes, afin d'assurer une politique locale cohérente et complémentaire.

Réponse en séance :

Monsieur le Bourgmestre :

Merci à vous. Alors Monsieur, je ferai équipe avec Monsieur du Bus qui est l'Echevin de la santé. Je vais faire un exposé peut-être complet, peut-être pas et Monsieur du Bus est libre de poursuivre, évidemment à son gré, compte tenu de ses propres compétences.

Vous savez que la qualité de l'air globalement en Région bruxelloise s'améliore, notamment compte tenu des mesures prises en matière de circulation routière. En 2024, les normes européennes en vigueur étaient respectées dans les stations de mesure.

Concernant les particules fines qui font l'objet de votre interpellation, les stations de mesure respectaient également les normes européennes actuelles ainsi que les nouvelles valeurs limites annuelles et journalières fixées pour 2030. Cependant, les valeurs recommandées par l'OMS ne sont quant à elles respectées dans aucune station de mesure. D'importants efforts doivent donc encore être faits pour atteindre les valeurs recommandées par l'OMS et protéger la santé des bruxelloises et des bruxellois.

L'amélioration de la qualité de l'air, je n'ai rien inventé et je ne vous apprend rien ni à personne ici, passe par une transition hors les combustibles fossiles. La déclaration de politique générale de la commune d'Etterbeek reconnaît d'ailleurs 3 priorités transversales : le climat, la santé et la participation. Etterbeek agit déjà concrètement pour améliorer la qualité de l'air en luttant contre le réchauffement climatique et la dépendance aux énergies fossiles.

En ce qui concerne la mobilité, ça se traduit par la promotion de la mobilité active. Une étude d'ailleurs a lieu actuellement avec des volontaires à l'initiative du collège, de l'échevin de la mobilité et moi-même pour la circulation piétonne : recensement de la qualité des trottoirs, la possibilité de proposer des raccourcis et des itinéraires vertueux piétons, le renforcement de l'offre de stationnements en vélos, des actions de sensibilisation et d'accompagnement pour le réseau de voitures partagées, le réseau de recharge pour les véhicules électriques, l'augmentation progressive de la part des véhicules électriques au sein de la flotte communale. On avait été aussi la première commune en Belgique, voire au-delà, à créer il y a 30 ans, les SUL donc les sens unique limité, pour favoriser le déplacement en vélos à contresens dans les sens interdits.

En matière de bâtiment, Etterbeek œuvre à la rénovation énergétique du parc immobilier, par exemple le centre sportif, l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures des écoles, le système de chauffage à 0 émission directe. La commune a démarré également un cadastre énergétique pour étudier la rénovation du parc de la régie foncière. Un budget de 10 000 000 d'euros a été dégagé de manière claire et progressive pour le remplacement des toitures, des châssis, de l'isolation des bâtiments de la régie. À 2 reprises, les citoyens ont pu, en 24 et 25, investir via le Crowdfunding dans des projets dont l'objet principal était de lutter contre les énergies fossiles et faire du développement durable.

Conseil communal du 26.01.2026

Nous avons décidé la réalisation début 2026 - donc maintenant - à mon initiative et avec le soutien total du collège, d'une thermographie aérienne en coopération avec des communes limitrophes afin de visualiser les déperditions de chaleur des toitures sur l'ensemble du territoire communal et puis après, de prendre contact avec les propriétaires des immeubles concernés pour les sensibiliser et, dans la mesure des moyens qui seront les nôtres, de favoriser un audit énergétique des bâtiments concernés.

Cette mise en contexte, nous l'avons pensé, était utile pour vous. Peut-être connaissiez-vous l'ensemble ou peut-être pas ? En tout cas, c'était vertueux que de vous donner le cadre qui nous entoure dans la gestion qui est la nôtre. Je rappelle aussi que, depuis une trentaine d'années et de manière continue, Etterbeek n'a pas arrêté de planter des arbres en voiries et ailleurs, et cela en un nombre qui est extrêmement considérable. En ce qui concerne la pollution liée à la combustion de bois, il faut rappeler que le bois peut constituer une source d'énergie durable sans impact négatif majeur sur la santé lorsqu'il est utilisé dans une chaudière performante.

L'usage du bois dans des foyers ouverts ou des poêles à faible rendement peut nuire fortement à la qualité de l'air. Selon Bruxelles environnement, les émissions de polluants dues aux appareils de chauffage au bois représentent 10% des émissions de particules fines au niveau régional en 2021. À Etterbeek, le bois est très peu utilisé comme vecteur énergétique dans le secteur résidentiel du chauffage.

Selon les données que nous avons pu recevoir de Bruxelles Environnement, il représentait voici 2 à 3 ans 0,8% de l'énergie dans le résidentiel. Nous ne connaissons donc pas la part des émissions liées au chauffage au bois dans des concentrations de particules fines sur Etterbeek, ni leur contribution aux émissions de polluants. Sollicitée par nous, notamment suite à votre intervention, Bruxelles environnement a confirmé que ces données ne sont pas disponibles à ce niveau-là de granularité, c'est-à-dire à l'échelle de notre commune. Mais donc il s'agit bien de d'éléments qui sont particulièrement faibles puisqu'on ne dépasse pas 0,8% globalement.

Il existe un cadre réglementaire en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2025 en région de Bruxelles capitale concernant les poêles et les chaudières aux combustibles solides. Au niveau de l'installation et du fonctionnement, après le 1 janvier 2025 : tous les appareils placés après cette date doivent respecter des normes d'écoconception, ne peuvent plus émettre de fumée visible ou odorante et ne peuvent plus être utilisés en cas de pic de pollution sauf s'il s'agit du seul moyen de chauffage du domicile.

Au niveau de l'entretien : les cheminées des systèmes de chauffage au bois doivent être nettoyées tous les ans, les chaudières doivent faire l'objet d'un contrôle périodique, les installations de plus de 100 kilowatts ou plus doivent obtenir un permis d'environnement. Les fédérations du secteur ainsi que Bruxelles environnement émettent une série de recommandations pour utiliser au mieux le chauffage au bois telles que : disposer d'une arrivée d'air adéquate pour la combustion et la fermer une fois le feu éteint, s'assurer du bon fonctionnement du conduit de cheminée et la nettoyer régulièrement, allumer le feu par le haut, ce qui est peu connu des utilisateurs à notre connaissance, mais qui limite très fortement les dégagements de fumée.

Si bien que l'opinion du Collège est qu'il nous appartient de renforcer la communication et la sensibilisation. Ça fait partie de votre intervention, de votre questionnement et de votre interpellation. Donc de renforcer la communication et la sensibilisation auprès de la population sur les impacts de la combustion de bois sur la santé et des gestes à adopter pour les limiter.

Étant chargé de la communication dans mes compétences, je peux prendre l'engagement au nom du Collège envers vous de le faire. De le faire à la fois dans la vie etterbeekoise, de le faire aussi de manière participative, de le faire par les différents moyens de communication dont nous disposons et ça, ça nous paraît être une mesure qui doit absolument être réalisée. On peut l'insérer sur notre site. Je vais me concerter avec l'Echevin de la santé pour voir un peu quelles autres initiatives pourraient être prises mais d'ores et déjà, c'est un

Conseil communal du 26.01.2026

engagement que nous prenons très clairement envers vous et envers notre population, la parole est à Monsieur du Bus, s'il le souhaite.

Monsieur du Bus :

Je vous remercie, Monsieur le Bourgmestre. Vous avez été particulièrement complet et exhaustif sur, à la fois, les enjeux et la réalité etterbeekoise. Moi, je voulais simplement remercier Monsieur Scholtus d'avoir attiré notre attention sur un enjeu qui est finalement méconnu. Pourquoi ? Parce qu'il y a beaucoup de personnes - si le chauffage au bois est très peu utilisé en tant que chauffage en tant que tel - il y a quand même pas mal de personnes qui disposent d'un feu ouvert et qui ignorent complètement les effets particulièrement nocifs de ce feu ouvert. Et donc une information, une sensibilisation à laquelle s'est engagée Monsieur le Bourgmestre nous semble des plus pertinentes. Je sors à l'instant du Conseil consultatif de la santé, je peux vous dire que cette question - puisque j'ai dit que cette question allait être traitée aujourd'hui - je peux vous dire qu'ici en bas, ils étaient particulièrement heureux de savoir que ce type de question alimentait aussi la réflexion du Conseil communal. Voilà, moi je m'engage avec le Bourgmestre à renforcer la communication et la sensibilisation sur cet enjeu puisque, il ne nous appartient pas de légiférer en la matière. Vous savez comme nous que les particules de 2,5 microns sont particulièrement volatiles. Quand je dis particulièrement volatiles, elles ont un degré de sédimentation qui est tellement faible qu'elles se dispersent jusqu'à des kilomètres de distances. Et donc mesurer ici la concentration de particules fines, on ne peut pas lier ça directement aux émissions qui sont locales. Ça fait partie d'un environnement puisque nous pouvons recevoir ici les particules fines qui sont émises à des kilomètres d'ici. Donc ça prouve bien que c'est un enjeu vraiment qui dépasse le stade communal. Ce qui n'empêche que la sensibilisation, elle fonctionne au niveau local. Et à cet égard, voilà, vous pouvez avoir notre engagement qu'il sera suivi.

Monsieur le Bourgmestre :

Voilà Monsieur, vous avez la parole pour une brève réplique si vous le souhaitez.

Monsieur Scholtus :

Je vous remercie pour ces réponses et les engagements que vous avez pris par rapport à l'information. Donc ça c'est essentiellement le but de de notre interpellation. On souhaiterait tout de même savoir si vous trouvez pertinent de promouvoir des campagnes de sciences citoyennes comme ça se fait à Gand : mettre à disposition des citoyens qui utilisent le chauffage au bois des appareils de mesure pour détecter les pollutions intérieures par exemple ou extérieures ou de connecter sur le réseau, il existe différents réseaux pour mesurer la qualité de l'air sur la commune. Donc là c'est une question qu'on aurait.

Et je voudrais souligner aussi le fait, parce qu'on on a cité 2 chiffres. On a confronté 2 chiffres 10-17% de particules fines émises par le chauffage au bois en région bruxelloise. Il ne faut pas oublier que derrière cela, il y a 0,8% des gens qui se chauffent au bois donc il y a une disproportion claire. Mais en fait, il y a 2 manières d'interpréter ces chiffres, c'est cette disproportion. C'est aussi le fait que de nombreux utilisateurs utilisent des dispositifs très polluants. Et donc derrière ces 0,8% il y a d'autres utilisateurs qui utilisent des systèmes qui ne sont pas très performants donc sans le savoir et qui polluent énormément. Et donc voilà, on voulait

vraiment souligner aussi le fait très que le chauffage au bois est très polluant. Par rapport aux sciences citoyennes, je ne sais pas si vous avez une réaction par rapport à ça.

Monsieur le Bourgmestre :

Conseil communal du 26.01.2026

Ecoutez, je ne vais pas improviser une réaction sur le champ. Je suis d'accord de reposer la question au Collège. On va aussi s'informer plus avant quant aux conséquences budgétaires éventuelles de ces éléments. Est-ce que ces appareils sont louables ? Est-ce qu'ils peuvent être utilisés pour un essai ou est-ce qu'il faut les acquérir ? Est-ce qu'il y a une formation à suivre pour pouvoir les employer de manière efficace ? Quand je ne connais pas, je le dis et c'est le cas, mais on va s'informer à cet égard, au besoin de prendre contact avec vous et sur base de ça, on va vous éclairer complémentirement.

Monsieur Scholtus :

C'est très bien. Juste pour information, n'hésitez pas à nous recontacter (les signataires de l'interpellation). Nous sommes aussi accompagnés par le Bral qui est une association bruxelloise pour le développement durable à Bruxelles et qui défend la qualité de l'air et qui a une très bonne expérience en la matière.

Monsieur le Bourgmestre :

Parfait. Merci Monsieur, bonne fin de journée, bonne soirée, merci beaucoup.

